

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DU CHER

Bourges, le 30 janvier 2017

## MODIFICATION DES HORAIRES D'ACCUEIL AUX GUICHETS DE LA PRÉFECTURE DU CHER À COMPTER DU MERCREDI 1ER FÉVRIER 2017

À compter du mercredi 1<sup>er</sup> février 2017, l'accueil du public aux guichets de la Préfecture du Cher se fera selon les jours et horaires suivants :

- Pour les **certificats d'immatriculation et les permis de conduire**
  - ↪ du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
- Pour les **étrangers SANS rendez-vous** :
  - ↪ uniquement le lundi et le vendredi de 8h30 à 12h00
- Pour les **étrangers AVEC rendez-vous** :
  - ↪ du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

### Accueil téléphonique :

- du lundi au vendredi de 8H30 à 11h30
  - ↪ Étrangers – Séjour 02 48 67 35 86
- du lundi au vendredi de 8h30 à 10h30
  - ↪ Certificats d'immatriculation (cartes grises) 02 48 67 35 98
  - ↪ Permis de conduire 02 48 67 35 61

### Sur rendez-vous :

- **Passeport militaire** : les lundi et jeudi de 9h00 à 11h00
- **Bureau des étrangers** : prendre rendez-vous sur [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr) (toutes les démarches administratives/accueil des étrangers/formulaire) – du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
- **Bureau des usagers de la route** : obligatoire pour les échanges de permis de conduire étrangers du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

La Préfète du Cher

### Contacts presse :

Bureau de la communication interministérielle – 02 48 67 34 36 - [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)



@Prefet18



Préfet du Cher